



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université de Perpignan Via  
Domitia

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia – UPVD

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150007798

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Perpignan et Narbonne.
- Délocalisation(s):/
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

## Présentation de la mention

La licence en *Droit* de l'Université de Perpignan-Via-Domitia (UPVD) est l'une des quatre mentions de licence du domaine *Droit, économie, gestion* (DEG). La formation offre 1592 heures d'enseignement aux étudiants. Intégrée à l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences juridiques et économiques, cette offre de formation est structurée en six semestres. Les semestres 5 et 6 permettent à l'étudiant de choisir une orientation privatiste ou publiciste. Ce faisant, la licence de *Droit* de l'Université de Perpignan assure aux étudiants qui le souhaitent une spécialisation progressive dans les divers domaines du droit et dans des domaines connexes tels que la science politique. Depuis les années 1990, une antenne a été ouverte à Narbonne. Les étudiants de l'antenne de Narbonne bénéficient exactement des mêmes prestations que ceux poursuivant leurs études sur le site de Perpignan.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence de *Droit* de l'UPVD répond aux caractéristiques communes à ce type de formations, à savoir qu'elle dispense les enseignements généralistes permettant d'initier les étudiants au maniement des outils et méthodes propres au raisonnement juridique. Elle est cohérente avec les objectifs annoncés et prépare les étudiants à intégrer l'un des cinq masters proposés par l'établissement (*Droit privé, Droit public, Droit de l'Urbanisme et de l'immobilier,*

*Droit comparé, Management*). Toutefois, une ouverture insuffisante sur la vie active est perceptible. En outre, peu d'informations sont fournies sur le positionnement de la formation dans son environnement. Tout au plus est-il précisé la synergie du site de Perpignan avec sa délocalisation de Narbonne. Apparemment, il existe peu, voire pas, de rapports avec les universités géographiquement les plus proches. Les contenus d'enseignement ne sont pas suffisamment précisés. On devine toutefois un léger déséquilibre entre les ECTS et la charge horaire des enseignements au sein des semestres. En outre, des informations contradictoires sont parfois fournies à quelques lignes d'intervalle (volume horaire des enseignements dispensés : 1692h ou 1552h ?). Enfin, il est regrettable que les enseignements d'ouverture, l'acquisition de compétences transversales (enseignement des langues ; préparation au C2i), ainsi que l'acquisition de compétences préprofessionnelles, dont il est affirmé qu'ils existent, ne fassent l'objet d'aucune précision supplémentaire. Les métiers et poursuites d'études sont en revanche bien renseignés. On déplorera toutefois qu'un enseignement spécifique aux métiers de l'assurance et de la banque ne soit pas dispensé au profit des étudiants souhaitant s'orienter vers le master *Management*. D'ailleurs il n'est pas précisé si la licence en *Droit* donne accès au master *Management*.

Des efforts considérables sont consentis pour l'accueil des étudiants qui ont des contraintes particulières. En revanche, le projet professionnel personnalisé (PPP) est sous-doté en termes de volume horaire. Trop peu d'informations sont fournies sur les dispositifs de réorientation et sur les passerelles. Les étudiants élaborent, dès le deuxième semestre de licence, un PPP en suivant quatre séances de deux heures de travaux dirigés, encadrés par des doctorants et des personnels de la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP). Aucune mention n'est faite de l'existence d'enseignements de mise à niveau. Il en va de même de l'accompagnement des étudiants dans le passage du lycée à l'université : l'établissement se contente d'affirmer par un « oui » elliptique qu'un enseignement de méthodologie du travail universitaire est dispensé. Les renseignements sur l'encouragement et la réalité de la mobilité internationale des étudiants de l'UPVD sont inexistantes. En revanche, le dispositif de tutorat d'accompagnement réalisé par des étudiants de master semble donner d'excellents résultats, produisant une baisse du nombre d'abandons en première année (L1). La « Fondation UPVD » concourt au financement des dispositifs précités ainsi qu'aux tutorats et parcours individualisés.

Les informations concernant l'insertion professionnelle sont inexistantes. Tout au plus apprend-on que les étudiants qui intègrent la vie professionnelle à l'issue de la licence sont très peu nombreux ; ce qui ne constitue ni une surprise, ni une particularité de l'UPVD. Enfin, à l'issue de la formation on devine un manque de suivi des étudiants qui ne poursuivent pas leurs études dans l'établissement.

L'équipe pédagogique est constituée d'une trentaine d'enseignants-chercheurs et de quatre enseignants du secondaire (PRAG/PRCE). Il est fait état d'une sous-dotation chronique en termes d'enseignants statutaires. Au regard des informations fournies sur les effectifs d'étudiants en L1, L2, L3, un tel constat ne paraît pas justifié. Le recours à des intervenants extérieurs serait de nature non seulement à alléger la charge d'intervention des statutaires, mais surtout permettrait de rétablir l'équilibre entre cours magistraux et TD tout en favorisant la préprofessionnalisation du contenu des enseignements. L'existence d'un conseil de perfectionnement n'est pas mentionnée. Aucun professionnel extérieur à la formation n'est mentionné parmi les intervenants, ce qui laisse supposer que les relations avec les professions juridiques ou judiciaires nécessaires dans le cadre d'une démarche de préprofessionnalisation sont inexistantes. Un tableau fournit les indicateurs classiques sur la population étudiante. Ces chiffres ne donnent lieu à aucune conclusion, ni à aucun commentaire. Une démarche d'autoévaluation a été tentée, mais à ce jour sans résultat probant. En tout état de cause, aucun résultat n'est communiqué. L'UPVD fait de l'autoévaluation un des axes sur lesquels elle dispose d'une importante marge de progression. Quant à la valorisation du diplôme, elle est réalisée par les personnels en charge du Bureau d'Accueil, d'Information et d'Orientation.

● Points forts :

- Cohérence de l'offre d'enseignements à l'intérieur de la licence.
- Présence d'un panel diversifié de masters en vue d'une poursuite d'études.
- Dispositif d'aide à la réussite très complet.

● Points faibles :

- L'absence d'intervenants professionnels dénote un repli de l'équipe pédagogique sur elle-même, peu propice à une préprofessionnalisation susceptible de favoriser l'insertion des futurs diplômés.
- Le pilotage de la mention ne fait pas état d'indicateurs convaincants visant à valoriser le potentiel d'une équipe d'enseignants statutaires pourtant étoffée.
- De nombreuses rubriques du dossier ne sont pas, ou sont insuffisamment renseignées.

- Recommandations pour l'établissement :

Les outils de pilotage gagneraient à être affinés, notamment du point de vue du suivi des étudiants et de l'évaluation des enseignements. Par ailleurs, d'importantes marges de progression demeurent en termes d'implication des professionnels des professions juridiques et tertiaires dans les actions de préprofessionnalisation.

Enfin, il serait souhaitable qu'une plus grande attention soit portée à la constitution du dossier d'autoévaluation : certaines rubriques renseignées de façon elliptique pourraient faire l'objet de développements plus conséquents. Pour ce faire, l'équipe pédagogique gagnerait à se doter d'indicateurs convaincants afin de valoriser les efforts consentis.



# Observations de l'établissement

**la Présidence**

Réf : 13-14/FL/PA/SC/ 080

☎ 04.68.66.20.02  
☎ 04.68.66.20.18  
[president@univ-perp.fr](mailto:president@univ-perp.fr)

✉ 52, avenue Paul Alduy  
66860 Perpignan cedex

Perpignan, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Le Président de l'Université de Perpignan  
Via Domitia

à  
Monsieur le Président du comité AERES  
aux Membres du comité d'évaluation

**Objet :** Réponse globale de l'établissement à l'évaluation des formations de l'UPVD

Monsieur le Président,  
Messieurs les membres du comité d'évaluation,

La communauté pédagogique de l'UPVD tient avant tout à remercier les experts pour la qualité de l'attention portée aux dossiers ainsi que pour la prise en compte, dans l'évaluation des formations, tant des contenus et des modalités de l'offre actuelle que des évolutions envisagées pour l'offre future.

En étudiant l'ensemble des rapports d'évaluation, le comité de pilotage a relevé un certain nombre d'éléments récurrents, pour lesquels une réponse à l'échelle de l'établissement semble bienvenue.

Ainsi, la majorité des rapports regrette l'absence ou la non formalisation de conseils de perfectionnement. Sur délibération de la Commission Formation et Vie Etudiante et du Conseil d'Administration de l'UPVD, des conseils de perfectionnement seront instaurés à compter de juin 2014 dans chacune des formations de manière concertée et harmonisée (une feuille de route en définit désormais la composition, les missions et les procédures à l'échelle de l'établissement).

L'évaluation des enseignements par les étudiants sera amenée à évoluer au cours de l'année 2014-2015. En effet, dans le cadre du Programme de Pédagogie Innovante récemment initié par l'UPVD, un groupe de travail dédié vient de se constituer. Celui-ci a pour mission de faire évoluer les questionnaires d'évaluation afin de les rendre plus modulables, plus attractifs et plus pertinents. Cela permettra à l'établissement d'améliorer

le *feedback* des étudiants. Cette appréciation plus fine des enseignements alimentera la réflexion des conseils de perfectionnement.

Un certain nombre d'experts souhaiteraient disposer de davantage d'indicateurs, d'un meilleur suivi des diplômés et de résultats d'enquêtes d'insertion professionnelle plus nourris. Dans le cadre de la politique d'établissement, un gros effort est déployé par l'UPVD depuis 2012 pour améliorer les indicateurs (évolution des effectifs, origine des étudiants, etc.) ainsi que le suivi des étudiants diplômés et non diplômés — par exemple, enquête d'insertion à 6 mois pour les diplômés de licences générales et professionnelles. Certains de ces éléments ne figurent pas dans les dossiers du fait de l'inévitable décalage temporel et d'un taux de réponse parfois encore relativement faible. L'effort de l'établissement s'intensifie, en particulier grâce au Réseau des Alumni qui permettra de mieux suivre le devenir des étudiants et grâce aux projets d'indicateurs complémentaires élaborés par l'Observatoire de la Vie Etudiante de l'UPVD (taux de poursuite d'étude, devenir des non diplômés, etc.)

Pour ce qui a trait à la place des langues et des TICE dans les formations, quelques experts rappellent le caractère obligatoire de ces enseignements. Nous tenons à souligner que la préparation au CLES 1 et au C2i niveau 1 est actuellement incluse dans la totalité des licences généralistes (C2i en licence 1, 2 ou 3, CLES en licence 3). Au niveau des masters, dans une logique de continuité, l'UPVD mettra en œuvre dans l'offre du prochain contrat la préparation au C2i niveau 2 dans les formations pour lesquelles les référentiels existent.

Enfin, les rapports sur certaines formations de licence (AES, éco-gestion, STAPS...) préconisent d'améliorer le taux de réussite des étudiants. Il est frappant que ces formations correspondent aux filières à capacités d'accueil limitées de l'UPVD. Celles-ci bénéficient de la totalité des dispositifs d'aide à la réussite déployés par l'établissement (enseignants relais, méthodologie, PPP, C2i, passerelles de réorientation, etc.) À compter de la rentrée 2014, grâce aux travaux d'un Groupe de Réflexion sur les conditions des études et de l'enseignement et à la création par l'établissement pour les six années à venir d'un Programme de Pédagogie Innovante, divers dispositifs pédagogiques et administratifs seront mis en place pour améliorer la motivation, l'assiduité et la qualité des apprentissages des étudiants engagés dans ces filières, comme dans toutes les autres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Messieurs les membres du comité d'évaluation, l'expression de mes salutations distinguées.

Fabrice LORENTE





## Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia – UPVD

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion  
Demande n° S3LI150007798

### Réponse à l'évaluation

L'évaluation relève la cohérence de l'offre d'enseignement à l'intérieur de la Licence de Droit de l'UPVD qui « dispense des enseignements généralistes permettant d'initier les étudiants au maniement des outils et méthodes propres au raisonnement juridique ». Il est souligné que la Licence de Droit « est cohérente avec les objectifs annoncés et prépare les étudiants à intégrer l'un des cinq masters proposés par l'Etablissement ».

« Le dispositif d'aide à la réussite est très complet ». En effet, il est notamment constitué d'un tutorat d'accompagnement réalisé par des étudiants de master qui produit une baisse du nombre d'abandons en première année (L1). « Des efforts considérables sont consentis pour l'accueil des étudiants qui ont des contraintes particulières ».

Les compétences fondamentales et spécifiques sont complétées par des compétences transversales. La Licence en Droit offre notamment 76 heures d'enseignement en langue vivante permettant une préparation au CLES niveau 1 au semestre 6 et facilitant les réorientations et les passerelles entre les formations.

L'ensemble des enseignements donne lieu à une évaluation par les étudiants à l'issue de chaque année universitaire. Les résultats de ces évaluations sont communiqués, après analyse, à l'ensemble de la communauté universitaire.

L'ouverture sur la vie active est assurée par un programme de formation permettant aux étudiants d'élaborer leur parcours professionnel de formation et leur projet

professionnel. Pour cela, les étudiants élaborent dès le deuxième semestre de licence un PPP (projet professionnel personnalisé) encadré par des doctorants et des personnels de la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP). Les étudiants suivent une initiation professionnelle de huit jours minimum validée par un rapport de stage (semestre 6). Un enseignant-chercheur intervenant en Licence est désigné référent insertion professionnelle auprès de la DOSIP afin d'assurer l'adéquation des actions proposées par cette Direction aux besoins des étudiants. La difficulté du suivi des étudiants qui ne poursuivent pas leurs études dans l'établissement devrait être rapidement comblée par la création d'un réseau « Alumni » à l'échelle de l'Université.

Outre la synergie du site de Perpignan avec sa délocalisation de Narbonne, des rapports étroits sont entretenus avec les universités géographiquement les plus proches. Ces liens résultent notamment des recrutements d'enseignants-chercheurs issus de ces universités voisines qui conservent naturellement des relations privilégiées avec leur université d'origine.

L'absence d'intervenants professionnels est en partie compensée par une pratique professionnelle connexe d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs (avocats, conseillers financiers, conseillers en patrimoine, magistrats). Cette pratique assure le maintien de relations avec les professions juridiques et judiciaires. Elle est néanmoins rendue difficile par une sous-dotation chronique en termes d'enseignants statutaires qui est bien réelle. Cette sous-dotation résulte, d'une part, du dédoublement de la Licence de Droit sur le site de Narbonne depuis les années 1990 et, d'autre part, de l'existence d'un panel diversifié de masters au sein desquels beaucoup d'enseignants assurent une grande part de leur service. Il est également à noter que deux PAST assurent des enseignements au sein de la Licence (avocat/consul d'Allemagne, directeur de cabinet du président d'une collectivité territoriale).

Le pilotage de la mention s'engage toutefois à mener une réflexion approfondie et rapidement concrétisée concernant les axes d'amélioration suggérés dans l'évaluation.



Le Président de l'Université,  
Fabrice LORENTE